





## Cotisations et Affiliation Groupe 2012

Nous vous remercions de penser à vous acquitter des cotisations F.I.T.F. 2012 des Membres de votre Société (soit 45 Euros ou 60 Euros par membre), somme à laquelle il faut ajouter 45 Euros, montant forfaitaire correspondant à l'affiliation de votre société à la F.I.T.F. (cf. décision du Conseil d'Administration du 27 août 2010).

La cotisation à 60 € doit être réglée avant le 31 Mars 2012.

Après cette date, la cotisation est de 45€ plus droits d'engagements à chaque concours.

Pour nous permettre de faire la mise à jour de notre fichier, nous vous remercions de nous retourner votre règlement accompagné de la présente fiche dûment complétée.

Merci de signaler à la Fédération tout changement d'adresse qui pourrait intervenir durant l'année.

NOM  du groupe ou  de l'école : \_\_\_\_\_ Nombre total de Membres : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du responsable et N° tél. (\*): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Noms et Prénoms de tous les Membres (ordre alphabétique)	Adresses complètes	45 €	60 €	Date de Naissance

(\*) Ces coordonnées sont celles qui figureront au prochain Bulletin, dans l'ANNUAIRE

## RECAPITULATIF DES COTISATIONS 2012

- Nombre d'adhésions simples en 2012 : \_\_\_\_\_ x 45 Euros = \_\_\_\_\_ €
- Nombre d'adhésions concurrents en 2012 : \_\_\_\_\_ x 60 Euros = \_\_\_\_\_ €
- Nombre d'adhésions jeunes en 2012 : \_\_\_\_\_ x 25 Euros = \_\_\_\_\_ €
- Cotisation forfaitaire du Groupe ou Ecole : \_\_\_\_\_ 45 €

Date : \_\_\_\_\_  
Signature du Responsable : \_\_\_\_\_

Total à verser \_\_\_\_\_ €

NB : Il est nécessaire d'adresser une inscription en qualité de groupe ou d'école pour figurer dans l'annuaire 2012 des Sociétés affiliées.

Fédération Internationale des Trompes de France 43, rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS  
Secrétariat : Marie-France Souesme - mail : [secretariat@fitf.org](mailto:secretariat@fitf.org)  
Téléphone : 02 38 77 08 56 - Télécopie : 02 38 62 90 27